



La palme du ratage

En s'attaquant aux palmiers de la Côte d'Azur, le charançon rouge fait le bonheur du géant pharmaceutique Syngenta

La palme d'or est menacée : la Côte d'Azur risque de perdre tous ses palmiers, lesquels font actuellement les délices du charançon rouge. Depuis son arrivée en France, en 2006, les palmiers, malades, meurent par milliers. Rien qu'à Hyères, 1 000 d'entre eux ont été abattus... Ses larves grignotent l'intérieur de l'arbre, jusqu'à ce qu'il se dessèche et tombe raide mort. Or non seulement des traitements existent, mais, depuis 2010, le charançon fait l'objet d'une stratégie de lutte nationale.

L'arrêté du 21 juillet 2010 oblige les propriétaires de palmiers à les traiter. Ils ont le choix entre : 1) balancer sur les palmes des nématodes, petits vers parasites du charançon, 2) les asperger d'insecticides tous les mois, 3) injecter, une fois par an, à l'intérieur de la plante du benzoate d'émamectine, une molécule chimique développée par Syngenta sous la marque Revive.

Cette dernière méthode est de loin la plus efficace. Et potentiellement la moins chère : nul besoin de louer une nacelle pour atteindre les palmes... Or il a fallu attendre 2014 pour que le ministère de l'Agriculture accorde une autorisation de mise sur le marché du Revive. Suivi d'une vilaine surprise : « Syngenta s'est arrogé le monopole du traitement. Au lieu d'être vendu aux professionnels, le Revive n'est disponible qu'aux seuls presta-

taires, une vingtaine, en contrat avec Syngenta pour effectuer les traitements aux tarifs fixés par la firme, dénonce Michel Ferry, chercheur à l'Inra et spécialiste du charançon. Pour un particulier possédant quelques palmiers, la firme facture ainsi plus de 200 euros par palmier, pour une dose de produit qui revient à 10 euros ! » Pierre Lavaud, responsable parcs et jardins de Syngenta, de rétorquer qu'il s'agit d'« une exigence de sécurité » et que sa firme a dû dépenser pas moins de 50 000 euros pour obtenir la mise sur le marché...

Une peccadille, vu les profits maussades de Syngenta, leader pharmaceutique mondial. Pour rappel, le chiffre d'affaires de la firme suisse a été de 15,1 milliards d'euros l'an dernier...

Les larves se lèchent les babines

« Au lieu d'avoir une stratégie de lutte collective organisée pour contrôler rapidement les foyers de charançons, on se retrouve avec une démarche commerciale qui aboutit au traitement des seuls palmiers appartenant aux propriétaires qui peuvent payer », poursuit Michel Ferry. Analyse que partage Roland Pelissier, président de la Fredon (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) Paca : « Même s'il a baissé, le prix reste

trop élevé. Il n'y a surtout aucune volonté politique de la part de l'Etat d'imposer cette technique, qui est la plus efficace ! »

Au ministère de l'Agriculture, Alain Tridon brandit l'argument démocratique : « Nous organisons des réunions. Mais on ne peut pas forcer les gens à choisir une stratégie plutôt qu'une autre. » Certaines municipalités, comme Nice, engagées dans le « zéro pesticide », préfèrent en effet user de moyens biologiques en espérant que cela suffise...

Et les écolos ? Ne devraient-ils pas être de farouches partisans du traitement non chimique, c'est-à-dire le recours aux nématodes ? Selon Pierre Guy, de France Nature Environnement, « il existe cinq ou six méthodes biologiques, comme les pièges à phéromones. Les nématodes, c'est efficace mais cher et délicat à appliquer. Le mieux, c'est de traiter un maximum de palmiers avec le Revive, le temps de faire tomber l'infestation. Et, dans un second temps, appliquer une solution biologique. Or, entre les services de l'Etat, Syngenta, les professionnels, tout le monde se chamaille. On a déjà perdu quatre ans ». Pendant ce temps-là, les larves de charançon se sont amplement léchées les babines.

Si les 100 000 palmiers de la Côte d'Azur viennent à disparaître, ça ne sera pas uniquement leur faute...

Professeur Canardeau